

Collectivités, CSE les vacances coup de cœur avec Vacances passion !

Retrouvez tous nos séjours sur
www-vacances-passion.org

**Vacances
passion**
Le coup de cœur!

Vos vacances émotion...
Mini prix, maxi détente et
convivialité pour vos
ayant-droits !



-50%* SUR VOTRE BREAK DE PRINTEMPS !!!

en réservant avant le 9 Avril 2022 pour tout séjour du 9 Avril au 2 Juillet 2022 !

40% offert + 10% remise CSE = 50% de réduction !

Les beaux jours arrivent... Chez **VACANCES PASSION**, vos ressortissants pourront profiter des premiers rayons de soleil au **MEILLEUR PRIX !**



-50%

Le Lavandou *** - Var

J'y vais !



-50%

Labeaume **** - Ardèche

J'y vais !



-50%

Saint Trojan *** - Oléron

J'y vais !



-50%

Léon *** - Les Landes

J'y vais !



-50%

Ardes sur Couze *** - Puy de Dôme

J'y vais !



-50%

Le Pradet *** - Var

J'y vais !



-50%

Damvix - Vendée

J'y vais !



-50%

Gouville sur mer - Manche

J'y vais !



-50%

Saint Pair sur mer - Manche

J'y vais !

Charte sécurité et dispositif
sanitaire mise en place sur la
plupart de nos villages vacances

[CONSULTEZ ICI >](#)

Pour des vacances sans stress, optez pour
l'Extension de la Garantie Annulation Optionnelle
(GAO) spéciale Covid-19 [PLUS D'INFOS >](#)



LES BROCHURES
EN LIGNE



PLUSIEURS FACILITÉS
DE PAIEMENT⁽¹⁾

Information & réservation auprès
de votre contact régional

Précisez ou demandez
votre CODE partenaire
pour bénéficier des avantages

INFORMATIONS ET RESERVATIONS :
WWW.VACANCES-PASSION.ORG

CODE PARTENAIRE A INDIQUER AU COURS DE VOTRE RESERVATION

Tél : 01 43 58 95 77 Mail : vpt-collectivites@laligue.org

Précisez le nom de votre CSE/Collectivités à la réservation.

Charte sécurité, Dispositif sanitaire : toutes les informations sur
<https://www.vacances-passion.org/vv/vacances/vacances-passion-information-vacances-passion-covid-184/>

⁽¹⁾ Offre valable pour toute location de 7 nuits au printemps, vacances incluses (du 09/04 au 02/07/2022).

(1) Paiement en plusieurs fois sans frais : réglez 30% du séjour lors de la réservation et échelonnez le reste du solde autant de fois que vous le souhaitez, l'intégralité du solde doit être réglée 30 jours avant le départ. Photos non contractuelles. Vacances passion/CSE et collectivités.